

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00127

Numéro SIREN : 790 444 749

Nom ou dénomination : BETEM MIDI PYRENEES

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/021858

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/021858**
n° de gestion : **2013B00127**
n° SIREN : **790 444 749 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 14/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

BETEM MIDI PYRENEES - Société par actions simplifiée
6 impasse Alphonse Bremond Zone d'Activité Commerciale de Montblanc 31200 Toulouse -
FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2181902

2181902

Désignation de l'entreprise : BETEM MIDI-PYRENEES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2 			
Adresse de l'entreprise 6 IMPASSE ALPHONSE BREMOND 31200 TOULOUSE		Durée de l'exercice précédent * 1 2 			
Numéro SIRET * 7 9 0 4 4 4 7 4 9 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7 		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
AC.III. IMMOBILIS. * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
	Fonds commercial (1) AH	8 049 489	AI	8 049 489	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	146 350	AK	119 608	26 742
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	531 958	AU	394 719	137 239
Immobilisations en cours AV		AW			
Avances et acomptes AX		AY			
AC.IV. IMMOBILIS. * IMMOBILISATIONS FINANCIERES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	5 000	CV	5 000	
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
	Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières * BH	21 163	BI		21 163
TOTAL (II) BJ	8 753 960	BK	514 327	8 239 633	
AC.IV. CIRCU LAINI STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BP		
	Produits intermédiaires et finis BR		BR		
	Marchandises BT		BT		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
	TOTAL (III) CJ	4 643 895	CK	47 428	4 596 466
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	8 000	CI	8 000	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	13 397 854	CA	561 755	12 836 099
Renvois (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	21 163	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks :		Créances :	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **BETEM MIDI-PYRENEES**Néant

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8. 243. 000)	DA	8 243 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	824 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(63 434)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 209 118
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	10 212 984
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	573 361
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	573 361
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 016 066
	Dettes fiscales et sociales	DY	951 626
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	82 063	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 049 754
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 836 099
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 049 754	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : BETEM MIDI-PYRENEES		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	FL	
	Production stockée †			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés †			FX	
	Salaires et traitements †			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements † - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions †			GC
	Pour risques et charges dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations et communs	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions †			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		BETEM MIDI-PYRENEES		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	100	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	100	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(100)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	567 333	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 402 987	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 193 869	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 209 118	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(7a)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 820
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre 7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
Charge exceptionnelle				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				100		
(8)	Detail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						3			
Désignation de l'entreprise BETEM MIDI-PYRENEES Neant <input type="checkbox"/>									
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	8 276 077	KL	KF	26 066	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants I,9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont composants M2	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composants M3	KS		KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			KV	252 429	KW	KX	19 359
		Matériel de transport *			KY	101 097	KZ	LA	59 847
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	171 925	LC	LD	13 781
	Emballages récupérables et divers			LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	IJ		
Avances et acomptes			JK		IL	IM			
TOTAL III			LN	525 450	LO	LP	92 987		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T		
	Autres participations			8U	5 000	8V	8W		
	Autres titres immobilisés			8P		8R	8S		
	Prêts et autres immobilisations financières			8T	21 163	8U	8V		
	TOTAL IV			8Q	26 163	8R	8S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8O	8 827 690	8P	8Q	119 053		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				1		3			
				par virement de poste à poste		Reconstitution légale ou évaluation par mise en équivalence			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				2		4			
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	106 303	CV	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		IX	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			IS		MG	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			II		MJ	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			IU		MM	MN	271 788
		Matériel de transport			IV		MP	MQ	160 943
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	86 480	MS	MT	99 226
	Emballages récupérables et divers			IX		MV	MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	NB	
Avances et acomptes			NC		ND	NE	NF		
TOTAL III			IY	86 480	NG	NH	531 958		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU	OW		
	Autres participations			IO		OX	OY	5 000	
	Autres titres immobilisés			II		OB	OC		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		OE	OF	21 163	
	TOTAL IV			I3		OI	OK	26 163	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	192 783	OJ	OL	8 753 960		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général des impôts

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J) du CGI doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise SAS BETEM MIDI-PYRENEESNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J) du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à remonter chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise	BETEM MIDI-PYRENEES	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------------------	----------------------------------

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	212 316	PF	13 596	PG	106 303	PH	119 608
TOTAL I									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	202 103	QE	12 751	QF		QG	214 854
	Matériel de transport	QH	81 608	QI	19 394	QJ		QK	101 002
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	152 696	QM	12 647	QN	86 480	QO	78 863
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	436 407	QV	44 792	QW	86 480	QX	394 719
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN	648 723	UP	58 388	UQ	192 783	UR	514 327

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mar et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant en diminution de l'actif (NP + NQ + NR)	NW						
Total général venant en diminution de l'actif (NS + NT + NU)			NY				
Total général non venant en diminution de l'actif (NW - NY)						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise BETEM MIDI-PYRENEES						Néant <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	457 960	4B	105 000	4C	62 240	4D	500 720
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	72 641	4L		4M	72 641
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	457 960	TV	177 641	TW	62 240	TX	573 361	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	77 240	6U	8 102	6V	37 914	6W	47 428
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B	77 240	TY	8 102	TZ	37 914	UA	47 428	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	535 200	UB	185 743	UC	100 154	UD	620 789	
Dont dotations et reprises	- exploitation		UE	122 309	UF	100 154			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 48 II de l'annexe III au CGI									

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
Désignation de l'entreprise BETEM MIDI-PYRENEES Néant <input type="checkbox"/>											
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	21 163	UV	21 163	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	56 910		56 910					
	Autres créances clients		UX	2 114 490		2 114 490					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 100		3 100					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	33 281		33 281				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	310 704		310 704				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	929 396		929 396					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	42		42					
	Charges constatées d'avance		VS	8 000		8 000					
	TOTAUX				VT	3 477 086	VU	3 477 086	VV		
RENVois	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 016 066		1 016 066						
Personnel et comptes rattachés		8C	288 447		288 447						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	260 283		260 283						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	347 449		347 449					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	55 447		55 447					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	82 063		82 063						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	2 049 754	VZ	2 049 754				
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

Désignation de l'entreprise BETEM MIDI-PYRENEES		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-I du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	979		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	979		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	9 207	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	9 207	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-I-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	2 690		
	Débits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I	1 789 327	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - reprise d'entreprises en difficulté (art. 41 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 41 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 41 octies A)	L5
		Pole de compétitivité hors C.A.E (art. 41 quinquies)	L6	Stock et investissements immobiliers (art. 2067)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 41 terdecies)	PA
		ZFI TF (art. 41 octies et octies A)	OV	Bon emploi - réemploi (art. 41 undecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 41 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation territoriale (art. 41 quaterdecies)		PC	
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	Z1	70 322		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	70 322	
Résultat fiscal avant imputation des débits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 719 005		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 719 005		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

REP. 1017-04-10-06 (017)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise BETEM MIDI-PYRENEES		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K1		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K1-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 1° du CGI dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
ENGAGEMENT RETRAITE	8X	9 207	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	9 207	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : BETEM MIDI-PYRENEES										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB	104 114							
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 113 108		Dividendes		ZD								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE	1 008 994								
					Report à nouveau	ZF									
	TOTAL I	OF	1 113 108		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	1 113 108							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	1 234 133			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	102 749			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	7 901			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	25 765			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	896 520			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 267 068			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	51 378			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	43 514			
	Total du poste correspondant à la ligne F du tableau n° 2052										YX	94 892			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	1 264 284			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	415 050			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										OB	2 042 333			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK				
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL										
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO										
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOI pour le régime de groupe).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : BETEM MIDI-PYRENEES						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
I - Immobilisations*	1	LOGICIEL 31/12/2017	106 303		106 303		
	2	INFORMATIQUE 31/12/2017	86 480		86 480		
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
☐				☐	19 %	15 % ou 12,80 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 2)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 2)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %				(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : **BETEM MIDI-PYRENEES** Néant *① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retenus de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des divers exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+E-G-I1
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des divers exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

1 Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 formulaire obligatoire
 article 55 A du Code
 général des Impôts,

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : BETEM MIDI-PYRENEES							Néant <input type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés {	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
1	2	donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	5			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 11484 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

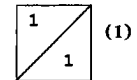
16

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: SAS BETEM MIDI-PYRENEES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe ainsi que la forme juridique et la dénomination de la tête de groupe			
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017		Données en nombre de mois 12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	7 415 402	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	7 415 402	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 415	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	5 511	
Variation positive des stocks	OD	(122 086)	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	(115 160)	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 164 319	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	17 931	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 182 250	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	5 117 993	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	5 117 993	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	7 415 402 Effectifs au sens de la CVAE *	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 0 1 7	
Date de cessation	HR	/ / / / / / /	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	YP	44	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG	2	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III du CGI

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

N° SIRET 7 | 9 | 0 | 4 | 4 | 4 | 7 | 4 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: BETEM MIDI-PYRENEES

ADRESSE (voie) 6 IMPASSE ALPHONSE BREMOND

CODE POSTAL 31200 VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	82430
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SA	Dénomination	BETEM INGENIERIE
N° SIREN (si société établie en France)	3 1 0 0 0 5 3 9 2	% de détention	100.00
Nb de parts ou actions			82430
Adresse	N° 6	Voie	IMPASSE ALPHONSE BREMOND
Code Postal	31200	Commune	TOULOUSE
		Pays	FR

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département		Commune	
Adresse	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département		Commune	
Adresse	N°	Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

1. Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 11625 * 18

18**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2059-G-SD 2018

Formulaire obligatoire
art 18 de l'ann III du C.G.F.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital) 1
 1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

N° SIRET 7 | 9 | 0 | 4 | 4 | 4 | 7 | 4 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **BETEM MIDI-PYRENEES**ADRESSE (voie) **6 IMPASSE ALPHONSE BREMOND**CODE POSTAL **31200**VILLE **TOULOUSE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	GIE	Dénomination	TMMI
N° SIREN (si société établie en France)	4 2 3 5 5 3 6 5 0	% de détention	33.00
Adresse	N° 6	Voie	IMPASSE ALPHONSE BREMOND
Code Postal	31200	Commune	TOULOUSE
		Pays	FR

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

BETEM MIDI-PYRENEES
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 8.243.000 €
Siège social : 6 impasse Alphonse Brémond
31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 790 444 749

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MARS 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017 s'élevant à 1.209.118 € de la manière suivante :

- Autres réserves.....	63.434 Euros
- Aux réserves légales	Euro
- A titre de dividendes	1.145.684 Euros

L'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

- Au titre de l'exercice clos le 31/12/2016	1.008.994 Euros éligible à l'abattement
- Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015	750.000 Euros éligible à l'abattement
- Au titre de l'exercice clos le 31/12/2014	500.000 Euros éligible à l'abattement

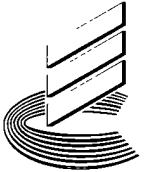
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Caric cartée confor

BETEM MIDI-PYRENEES
 ZAC DE MONTBLANC
 6, Impasse Alphonse Brémond
 31201 TOULOUSE CEDEX 2
 Tel 05 61 26 27 28 - Fax 05 61 26 86 87
 SIRET 790 444 749 00010
 SAS au capital de 8 243 000 €



Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Conseils d'Entreprises



Michel COUDERC
Fabien PRUGENT
Christian ZANI

SA BETEM MIDI PYRENEES

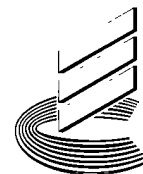
ZAC de Montblanc
6 Impasse Brémond
31200 TOULOUSE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

----- CABINET COUDERC PRUGENT ZANI -----
michel.couderc@acertis.com fabien.prugent@acertis.com christian.zani@acertis.com

1149 La Pyrénéenne · Immeuble Innopolis · Hall B · 31670 LABEGE · Tél : 05 61 00 09 09 · Fax : 05 61 00 09 10

Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 € · RCS TOULOUSE B 421 579 046 · n° TVA FR 31 421 579 046
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse



Michel COUDERC
Fabien PRUGENT
Christian ZANI

SA BETEM MIDI PYRENEES
ZAC de Montblanc
6 Impasse de Brémond
31200 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2017**

A l'assemblée générale de la SA BETEM MIDI PYRENEES

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA BETEM MIDI PYRENEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre organisme à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

d

Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823 et R823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- la trésorerie représente 1 187 972 € soit 9,25 % du total de l'actif du bilan, contre 1 504 835 € soit 10,98 % pour l'exercice précédent. Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exactitude des montants portés en compte tant pour les valeurs mobilières que pour les comptes bancaires ainsi que de la méthode de valorisation des plus - values latentes.
- les comptes clients représentent par ailleurs 2 123 972 € soit 16,55 % au 31 12 2017 contre 1 406 445 € soit 10,26 % des actifs de la société à l'issue de votre exercice précédent : nous nous sommes attachés à vérifier le caractère tangible de ces créances, en vérifiant les délais de règlement moyen, le dénouement des opérations postérieurement à la clôture de l'exercice ainsi que la méthode de facturation des prestations effectuées.
- l'actif immobilisé constitué des installations générales, matériels de transport, de bureau et informatique et le mobilier nécessaire à l'exploitation représente un total net (amortissements déduits) de 8 239 633 € soit 64,21 % de l'actif du bilan contre 8 178 967 € soit 59,67 % pour l'exercice précédent. Nous nous sommes attachés à vérifier la cohérence de ces valeurs avec l'inventaire des immobilisations tenu par la direction, et nous nous sommes assurés de la permanence et de la validité des méthodes appliquées en matière de calculs d'amortissements.

Les appréciations décrites ci-dessus s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit et ont contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu une liquidation de l'entité ou une cessation de son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

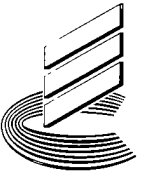
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

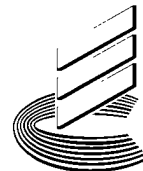


- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Je n'ai pas d'autres commentaires à porter à votre connaissance.

Fait à Labège Innopole,
Le 23 février 2018

Pour le cabinet ACERTIS
Représenté par Mr Michel COUDERC
Commissaire aux Comptes



Michel COUDERC
Fabien PRUGENT
Christian ZANI

SA BETEM MIDI PYRENEES
ZAC de Montblanc
6 Impasse de Brémond
31200 TOULOUSE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRES DES ASSOCIES LE 12 MARS 2018**

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait selon les termes de l'art R. 223-17 du code de commerce relatives à l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'art R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 223-19 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Dans le cadre des conventions de prestations de services et de sous-traitance signées avec les sociétés mère et sœurs du groupe BETEM, les prestations réalisées au cours de l'exercice et les soldes des comptes à la fin de l'exercice ont été les suivantes au titre de 2017 :

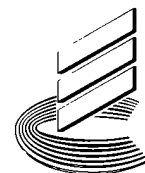
CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
michel.couderc@acertis.com fabien.prugent@acertis.com christian.zani@acertis.com

1149 La Pyrénéenne · Immeuble Innopolis · Hall B · 31670 LABEGE · Tél : 05 61 00 09 09 · Fax : 05 61 00 09 10

Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 € · RCS TOULOUSE B 421 579 046 · n° TVA FR 31 421 579 046

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse



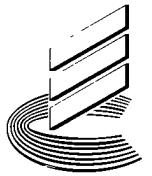
Solde des comptes fournisseurs, clients et comptes courants des sociétés du groupe (société sœurs) :

BETEM MIDI PYRENEES					
Solde des comptes fournisseurs		Solde des comptes clients		Solde des comptes courants	
- Ingénierie	375 495,36	- Ingénierie	29 160,00	- Ingénierie	899 880,97
- MP		- MP		- MP	
- Aquitaine	32 313,06	- Aquitaine	55 763,82	- Aquitaine	
- Languedoc Roussillon	4 866,00	- Languedoc Roussillon	48 763,50	- Languedoc Roussillon	
- Rhône Alpes		- Rhône Alpes		- Rhône Alpes	
- Ile de France	11 982,00	- Ile de France	65 995,56	- Ile de France	2 300,00
- PACA	177 480,00	- PACA	97 836,30	- PACA	
- Atlantique	17 871,00	- Atlantique	6 078,00	- Atlantique	
- Centre		- Centre	49 689,00	- Centre	
- PCA		- PCA		- PCA	
- INTERNATIONAL	1 189,70	- INTERNATIONAL	63 312,00	- INTERNATIONAL	
- CFERM INGENIERIE	234,00	- CFERM INGENIERIE	300,00	- CFERM INGENIERIE	
- INFRA	66 492,00	- INFRA	29 826,00	- INFRA	
- XD	43 404,00	- XD		- XD	
- BETEM SLH		- BETEM SLH		- BETEM SLH	27 214,83
- CHAPELLE		- CHAPELLE		- CHAPELLE	
- SLA ARCHITECTURE		- SLA ARCHITECTURE		- SLA ARCHITECTURE	
TOTAL	731 327,12	TOTAL	446 724,18	TOTAL	929 395,80

Mouvements des comptes fournisseurs, clients et comptes courants des sociétés du groupe (société sœurs) :

BETEM MIDI PYRENEES					
Facturation des prestations de services		Facturation de prestations diverses		Achat de prestations diverses	
- Ingénierie	530 336,08		52 561,00		94 400,00
- Midi Pyrénées					
- Aquitaine			72 957,85		48 211,55
- Languedoc Roussillon			98 769,25		11 883,00
- Rhône Alpes					
- Ile de France			62 381,30		106 711,50
- PACA			81 530,25		211 721,00
- Atlantique			7 700,00		16 362,50
- Centre			44 522,50		
- PCA			195,00		
- FGI					
- International			61 343,00		991,42
- CFERM Ingénierie			2 438,00		195,00
- INFRA			42 320,00		154 883,00
- XD			593,00		88 210,00
- SLH					
- Territorial Consultants					
- Chapelle					3 750,00
- SLA					
TOTAL	530 336,08	TOTAL	527 311,15	TOTAL	737 318,97

La Société BETEM INGENIERIE disposant de l'ensemble des moyens matériels et humains assure à notre société des prestations à caractère informatique, comptable, social, fiscal, juridique et commercial. En contrepartie des prestations réalisées, la Société BETEM INGENIERIE facture annuellement à notre société des honoraires dont le montant est fixé à 8% du chiffre d'affaires externe annuel budgété.



Votre président a vérifié la justification et la réalité de ces facturations qui correspondent à des travaux de prestations de services, de sous-traitance, de prêts de trésorerie et de comité de pilotage, dont l'objectif est de conforter les synergies à l'intérieur du Groupe.

Toutes les facturations ci-dessus exposées, relèvent de ces conventions préalablement approuvées et ont fait cependant, en connaissance de cause, l'objet du présent exposé en raison de leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires et au résultat de la société.

Ces montants correspondent à ceux que nous avons pu retrouver dans vos comptes et ceux des filiales et sociétés du groupe concernées et n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Fait à Labège Innopole,
Le 23/02/2018

Cabinet ACERTIS
Représenté par Mr Michel COUDERC
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	8 049 489		8 049 489	8 049 489
Autres immobilisations incorporelles	146 350	119 608	26 742	14 272
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	531 958	394 719	137 239	89 043
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	5 000		5 000	5 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 163		21 163	21 163
Actif immobilisé	8 753 960	514 327	8 239 633	8 178 967
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				122 086
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 171 400	47 428	2 123 972	1 406 445
Autres créances	1 276 523		1 276 523	2 476 420
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	1 087 972		1 087 972	1 404 835
Charges constatées d'avance	8 000		8 000	17 500
Actif circulant	4 643 895	47 428	4 596 466	5 527 286
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	13 397 854	561 755	12 836 099	13 706 253

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1145 La Pyrénéenne
 Immeuble Innocès - Hall B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05 61 00 09 19 / Fax : 05 61 00 09 10
 Siret : 42187904600028

BILAN PASSIF

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	8 243 000	8 243 000
<i>Dont versé</i>	8 243 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	824 300	720 186
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	(63 434)	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 209 118	1 113 108
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	10 212 984	10 076 295
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques	573 361	457 960
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	573 361	457 960
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		77 966
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 016 066	1 745 092
Dettes fiscales et sociales	951 626	981 654
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	82 063	367 286
Produits constatés d'avance		
Dettes	2 049 754	3 171 999
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	12 836 099	13 706 253

@CERTIS
 CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1148 La Pyrénéenne
 Immeuble Impopols - Hall B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05 61 00 09 09 / Fax : 05 61 00 09 10
 Siret : 42157904800028

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 415 402		7 415 402	6 042 078
Chiffre d'affaires net	7 415 402		7 415 402	6 042 078
Production stockée			(122 086)	115 116
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 511	21 414
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			101 974	442 789
Autres produits			1 415	200
Produits d'exploitation			7 402 216	6 621 597
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 267 068	1 976 541
Impôts, taxes et versements assimilés			94 892	50 406
Salaires et traitements			2 190 085	1 828 148
Charges sociales			875 762	758 178
Dotations aux amortissements sur immobilisations			58 388	37 592
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 102	52 282
Dotations aux provisions pour risques et charges			114 207	261 708
Autres charges			17 931	16 412
Charges d'exploitation			5 626 434	4 981 267
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 775 782	1 640 330
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			771	1 167
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers			771	1 167

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1149 La Pyrénéenne
 Immeuble Inopos - Hall B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05.61.00.09.09 / Fax : 05.61.00.09.10
 Siret : 42157904600028

Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			2	
RÉSULTAT FINANCIER			768	1 167
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 776 551	1 641 497
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			100	500
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Charges exceptionnelles			100	500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(100)	(500)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			567 333	527 889
TOTAL DES PRODUITS			7 402 987	6 622 764
TOTAL DES CHARGES			6 193 869	5 509 656
BÉNÉFICE OU PERTE			1 209 118	1 113 108

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1149 La Pyrénéenne
 Immeuble Inopéto - Hét B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05.61.00.09.09 / Fax : 05.61.00.09.10
 Siret : 42157904600028

ANNEXE LEGALES 2018

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 12 836 099 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 1 209 118 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes et règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements, aménagements des terrains	6 à 10 ans
Constructions	10 à 25 ans
Agencements et aménagements des constructions	6 à 12 ans
Installations techniques	6 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	3 à 8 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

b) Immobilisations incorporelles

Incorporels développements recherche et innovation	1 à 3 ans
Logiciels informatiques	1 à 3 ans
Brevets	7 ans

I. IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute ; une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

II. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent hormis en matière des engagements sociaux au titre des dispositifs de retraite. Les engagements en matière d'indemnité pour départ à la retraite font l'objet depuis cet exercice de la constatation d'une provision pour engagement retraite. Jusqu'à l'exercice précédent la société avait opté pour la production d'une information dans l'annexe aux comptes annuels au lieu et place de cette comptabilisation. L'engagement total calculé au 1er jour de l'ouverture de l'exercice à fait l'objet d'un prélèvement sur le compte 106880 Autres réserves pour être affecté au compte 151300 Provision pour engagement de retraite. Ce changement de méthode reste sans incidence sur la valeur de l'actif net de la société tel qu'il a été présenté dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La provision pour engagement retraite n'étant pas déductible du résultat fiscal, ce changement de méthode reste sans incidence sur la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Le montant des autres réserves après suite à ce prélèvement et avant affectation du résultat s'élève à

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

I. TRAVAUX EN COURS

La date d'achèvement d'une prestation dépend des stipulations du contrat ou encore des usages de la professions. En tant que prestataire nous sommes engagés à une obligation de résultat.

Dans ce cas c'est bien la date d'achèvement de la prestation qui est la date à laquelle ce résultat est obtenu.

En principe, à l'achèvement de la prestation de services, le produit est considéré comme définitivement acquis à l'entreprise et peut donner lieu à son enregistrement dans les produits de l'entreprise sous condition que le transfert et la mise à dispositions des prestations puissent s'effectuer, à cette date, au profit du client.

Or notre activité est régie essentiellement par la loi MOP qui prévoit une validation des prestations par le maître d'ouvrage en fin de phase, avant que le transfert ou la mise à disposition effective des prestations ne puisse s'effectuer. C'est logiquement cette date de réception formalisée, par phase, qui est retenue, pour considérer que nos travaux sont achevés et acquis et par conséquent facturables, imposables et rattachables à un exercice.

Du point de vue fiscal et en règle générale, le produit d'un service, qu'il s'agisse de la créance ou du versement reçu à l'avance en paiement du prix, est rattaché à l'exercice au cours duquel intervient l'achèvement des prestations (CGI art. 38-2 bis). Cette méthode est comparable à celle que nous appliquons en comptabilité.

II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'à la clôture d'un exercice, il existe pour la société, une obligation résultant d'évènements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au profit de tiers dans des délais encore incertains à la date d'arrêté des comptes, mais dont le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques comprennent notamment les risques chantiers travaux (malfaçon, litige, etc.).

Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : les contrats dégageant une perte finale probable font l'objet d'une provision pour perte à terminaison. Elles concernent les chantiers en cours de réalisation. La provision est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable.

III. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans le compte 649000.

Le CICE a pour l'objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisé par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

@CERTIS
 MAIRIE de la Compagnie Régionale
 Commissaires aux Comptes de Toulouse
 114g La Pyramide
 Immeuble Impos - Hall B
 31570 TOULOUSE
 Tél : 05 61 00 09 09 / Fax 05 61 00 09 10
 Siret 4215704600028

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution des charges de personnel de 70 322€
- Hausse de la créance d'impôt sur les sociétés de 70 322€

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que la CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés
- et de reconstitutions du fonds de roulement

IV. **ECHANGES AVEC LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE**

Un principe de fonctionnement propre à notre groupe permet à notre société de sous-traiter ou d'acheter à d'autres sociétés du groupe suivant des modalités prédéfinies des prestations. L'objectif de cette organisation est de faciliter l'optimisation des plans de charge de chacune des sociétés. Les montants rattachés à ces prestations sont portés dans les comptes 604500 et 708850.

V. **ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE**

Le montant actualisé de la provision des engagements pour départ à la retraite s'élève à 72 641€

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Toulouse
1149 La Pyrénéenne
Immeuble innopis - Hall B
31570 TOULOUSE
Tél : 05 61 00 09 09 / Fax : 05 61 00 09 10
Siret : 4215790460028

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	8 243 000			8 243 000	100
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL					

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	82 430	100	82 430
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1149 La Pyrénéenne
 Immeuble Impôts - Hall B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05 61 00 09 09 / Fax : 05 61 00 09 10
 Siret : 42157944600028

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	30	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	20	
Ouvriers		
TOTAL		

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Toulouse
1149 La Pyrénéenne
Immeuble Innopole - Hall B
31670 TOULOUSE
Tél : 05 61 00 09 09 / Fax : 05 61 00 09 10
Siret : 4215730450028

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	8 276 077		26 066
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	252 429		19 359
Matériel de transport	101 097		59 847
Matériel de bureau, informatique et mobilier	171 925		13 781
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	525 450		92 987
Participations et mises en équivalence			
Autres participations	5 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	21 163		
Total des immobilisations financières	26 163		
TOTAL	8 827 690		119 053

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		106 303	8 195 839	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			271 788	
Matériel de transport			160 943	
Matériel de bureau, informatique et mobilier		86 480	99 226	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles		86 480	531 958	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations			5 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			21 163	
Total des immobilisations financières			26 163	
TOTAL		192 783	8 753 960	

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	212 315,57	13 595,62	106 303,47	119 607,72
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers	202 103	12 751		214 854
Matériel de transport	81 608	19 394		101 002
Mat de bureau et informatique, mobilier	152 696	12 647	86 480	78 863
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	436 407	44 792	86 480	394 719
TOTAL	648 723	58 388	192 783	514 327

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUDENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1149 La Pyrénéenne
 Immeuble Imnopolis - Hall B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05 61 00 09 09 / Fax : 05 61 00 09 10
 Siret : 42157304800028

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnels	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations gales							
Inst techniques et outill. indust.							
Inst gales, agencements et divers							
Matériel de transport							
Mat de bureau, infor. et mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total des ventilations immos.							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL DES DOTATIONS			TOTAL DES REPRISES			DOTATIONS-REPRISES	

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1149 La Pyrénéenne
 Immeuble Inrapois - Hall B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05 61 00 09 09 / Fax : 05 61 00 09 10
 Siret : 42157904600028

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges	457 960	105 000	62 240	500 720
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme		72 641		72 641
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	457 960	177 641	62 240	573 361

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	77 240	8 102	37 914	47 428
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	77 240	8 102	37 914	47 428
TOTAL GÉNÉRAL	535 200	185 743	100 154	620 789

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1149 La Pyrénéenne
 Immeuble Inopos - Hall B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05.61.00.09.09 / Fax : 05.61.00.09.10
 Siret : 42157804600028

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 330
Dettes fiscales et sociales	439 957
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	615 287

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Toulouse
1149 La Pyrénéenne
Immeuble Irtopols - Hall B
31570 TOULOUSE
Tél: 05 61 00 09 09 / Fax: 05 61 00 09 10
Siret: 42157304600020

 PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières - Créances rattachées à des participations - Autres immobilisations financières Créances - Créances clients et comptes rattachés - Autres créances <i>dont avoirs à recevoir</i> Valeurs mobilières de placement Disponibilités	206 643
TOTAL	206 643

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1149 La Pyrénéenne
 Immeuble Ippocrate - Hall B
 31670 TOULOUSE
 Tél : 05.61.00.09.09 / Fax : 05.61.00.09.10
 Siret : 42157804600028

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
TOTAL		

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Toulouse
1:49 La Pyramide
Immeuble Innopolis - Hall B
31670 TOULOUSE
Tél: 05 61 00 09 09 / Fax: 05 61 00 09 10
Siret: 42157904600028

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	21 163	21 163	
Total de l'actif Immobilisé	21 163	21 163	
Clients douteux ou litigieux	56 910	56 910	
Autres créances clients	2 114 490	2 114 490	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	3 100	3 100	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices	33 281	33 281	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	310 704	310 704	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés	929 396	929 396	
Débiteurs divers	42	42	
Total de l'actif circulant	3 447 923	3 447 923	
Charges constatées d'avance	8 000	8 000	
TOTAL	3 477 086	3 477 086	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 016 066	1 016 066		
Personnel et comptes rattachés	288 447	288 447		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	260 283	260 283		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	347 449	347 449		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	55 447	55 447		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	82 063	82 063		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 049 754	2 049 754		

@CERTIS

CABINET COUDERC PRUGENT ZANI
 Membre de la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Toulouse
 1149 La Pyrénéenne
 Immeuble Innopole - Hall B
 31570 TOULOUSE
 Tél : 05 61 00 09 09 / Fax : 05 61 00 09 10
 Site : 4215790460028